

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 février 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant (*arrivée à 16h45*)

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire

CE-2016-170-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-171-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-172-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 FÉVRIER 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 février 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2016-173-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 19 janvier 2016.
-

CE-2016-174-DEC AUTORISATION / PROTOCOLE / MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE / LACHENAIE ACTION JEUNESSE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 598-12-2014, adoptée le 8 décembre 2014, fixant à 45 000\$ par année le montant de la subvention municipale pour chacune des trois (3) Maisons des jeunes situées sur le territoire de la Ville de Terrebonne, à savoir les deux (2) points de service de la Maison des jeunes de Terrebonne (MJT), soit AMIS Jeunesse (secteur La Plaine) et Tous Azimuts (secteur Terrebonne), ainsi que Lachenaie Action Jeunesse (LAJ);

ATTENDU QUE cette décision du conseil municipal découle des recommandations du comité exécutif numéro CE-2014-1439-REC et de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine numéro FAM-2014-11-03/01 d'accorder la même subvention annuelle aux trois (3) maisons des jeunes, et ce, dans un souci d'équité ;

ATTENDU QU'à la suite de la révision de la subvention, aucun protocole d'entente n'a depuis été signé entre la Ville de Terrebonne et les Maisons des jeunes;

ATTENDU QUE les objectifs d'un protocole d'entente visent à préciser le cadre du soutien financier accordé à ces organismes, d'exiger une reddition de compte et de s'assurer d'une prestation minimale de services;

ATTENDU les projets de protocole d'entente avec la Maison des jeunes de Terrebonne et Lachenaie Action Jeunesse préparés par la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2016-01-19/02 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la signature de protocoles à intervenir avec la Maison des jeunes de Terrebonne et Lachenaie Action Jeunesse ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les protocoles d'entente à intervenir avec la Maison des jeunes de Terrebonne et Lachenaie Action Jeunesse, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2016-175-DEC RÈGLEMENT HORS COUR / SSQ SOCIÉTÉ
D'ASSURANCES GÉNÉRALES C. VILLE DE
TERREBONNE / 187, RUE ACHILLE / BRIS
D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 2 juillet 2014, une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 45 318,76\$ suite à un bris d'aqueduc survenu le 8 janvier 2014 au 187, rue Achille ;

ATTENDU la requête amendée produite le 15 janvier 2015 au montant de 80 802,74\$;

ATTENDU QUE les dommages ont été causés par un bris d'aqueduc;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la proposition de règlement hors cour et d'autoriser le paiement de la somme de 45 000\$, en capital, intérêts, indemnité ainsi que les frais de justice, suite à la recommandation de Me Daniel Champagne datée du 10 février 2016.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0073 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2016-176-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste de comptes à payer du fonds d'administration (Visa - janvier) au montant de 1 111,52\$ préparée le 10 février 2016.

CE-2016-177-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 078 758,79\$ préparée le 11 février 2016.

CE-2016-178-REC FERMETURE DE PROJETS FINANCÉS PAR L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ET LES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS

ATTENDU QUE plusieurs projets financés par l'excédent de fonctionnement et par les excédents de fonctionnement affectés au cours de son exercice financier terminé le 31 décembre 2015 dégagent un excédent de financement, suite à leur fermeture ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser que ces excédents de financement soient retournés aux excédents de fonctionnement affectés et non affectés selon le tableau suivant :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT D'ORIGINE	MONTANT AUTORISÉ	MONTANT RÉALISÉ	EXCÉDENT DE FINANCEMENT
CE-2014-1377-DEC	Embauche d'une archiviste temporaire pour une période de 120 jours	excédent de fonctionnement	37 700,00\$	21 690,09\$	16 009,91\$
CE-2015-395-DEC	Acquisition du lot 3 110 547 pour fins d'utilité publique	excédent de fonctionnement	38 845,38\$	--	38 845,38\$
CE-2014-1397-DEC	Réparation des pompes 1 et 3 au poste de pompage Moody	excédent de fonctionnement affecté hygiène du milieu	57 461,45\$	57 050,34\$	411,11\$
CE-2014-1398-DEC CE-2015-963-DEC	Travaux de drainage sur les lots 3 316 284 et 4 063 347, entre les rues d'Aubervilliers et de Bétusy	excédent de fonctionnement affecté infrastructures	19 919,38\$	15 720,33\$	4 199,05\$
CE-2015-1122-DEC	Travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau	excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion	7 296,63\$	4 980,67\$	2 315,96\$
179-04-2014	Stratégie d'accompagnement pour la gestion de l'agrile du frêne	excédent de fonctionnement affecté environnement	85 561,33\$	74 591,54\$	10 969,79\$
		excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	38 891,51\$	33 905,24\$	4 986,27\$
CE-2015-202-DEC	Dépistage de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville	excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	20 840,02\$	17 555,59\$	3 284,43\$
CE-2015-458-DEC	Contrôle de l'agrile du frêne sur arbres municipaux avec insecticide « TreeAzin »	excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	30 152,41\$	30 126,02\$	26,39\$
CE-2015-1121-DEC	Plantation d'arbres au parc de la Rivière	excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	8 914,75\$	----	8 914,75\$
432-08-2015	Réserves pour projets non récurrents au 31 décembre 2015	excédent de fonctionnement affecté	782 189,43\$	475 125,45\$	307 063,98\$
				TOTAL	397 027,02\$

TABLEAU SOMMAIRE EXCÉDENT DE FINANCEMENT DES PROJETS RETOURNÉS À :	
excédent de fonctionnement	361 919,27\$
excédent de fonctionnement affecté hygiène du milieu	411,11\$
excédent de fonctionnement affecté infrastructures	4 199,05\$
excédent de fonctionnement affecté contrôle érosion	2 315,96\$
excédent de fonctionnement affecté environnement	10 969,79\$
excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	17 211,84\$
TOTAL	397 027,02\$

CE-2016-179-REC AFFECTATION EN CRÉDIT À LA TAXATION 2016-2017-2018 ET 2019 DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ ASSAINISSEMENT

ATTENDU l'excédent de fonctionnement affecté « assainissement de l'ancienne Ville de La Plaine » au montant de 61 904\$;

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté « assainissement de l'ancienne Ville de La Plaine » doit être affecté en crédit aux dernières années de taxation du règlement numéro 545 de l'ancienne Ville de La Plaine;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser :

- que soit affectée en crédit à la taxation 2016 du règlement d'emprunt numéro 545 la somme de 60 143,68\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté assainissement ;
- que soit affectée en crédit à la taxation 2017 du règlement d'emprunt numéro 545 la somme de 532,27\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté assainissement ;
- que soit affectée en crédit à la taxation 2018 du règlement d'emprunt numéro 545 la somme de 621,45\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté assainissement ;
- que soit affectée en crédit à la taxation 2019 du règlement d'emprunt numéro 545 la somme de 607,50\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté assainissement.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0057 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-180-REC CRÉATION / POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC / SECRÉTAIRE JURIDIQUE / DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 466-09-2015, adoptée le 14 septembre 2015, créant le poste d'assistant-greffier et avocat en matière d'urbanisme et le poste de procureur à la cour municipale et adoptant le nouvel organigramme de la Direction du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir le directeur de même que les nouveaux gestionnaires dans la gestion administrative et cléricale des différents dossiers tant au niveau du greffe qu'à la cour municipale ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de secrétaire juridique relevant de l'assistant-greffier et avocat en matière d'urbanisme de même que du procureur de la cour municipale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la création d'un poste de « secrétaire juridique » à la Direction du greffe et affaires juridiques en raison de 3 jours/semaine pour ladite direction et de 2 jours/semaine pour la cour municipale et d'adopter le nouvel organigramme de la Direction du greffe et affaires juridiques, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2016-181-REC CRÉATION / POSTE CADRE / RESPONSABLE,
GÉOMATIQUE ET DONNÉES DE BASE /
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a été mandatée, au mois de juin 2014, par la Direction générale afin de piloter une étude sur l'opportunité, les impacts et les coûts d'implantation d'une fonction de gestion de la géomatique à la Ville ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information doit revoir sa structure pour être en mesure d'atteindre ses objectifs et de continuer à répondre adéquatement aux attentes organisationnelles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste cadre de « responsable, géomatique et données de base » à la Direction des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la création d'un poste cadre de « responsable, géomatique et données de base » à la Direction des technologies de l'information et d'adopter le nouvel organigramme de la Direction des technologies de l'information, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de fonction, changement de titre, évaluation de la nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2016-182-DEC PROLONGATION / CHARGÉ DE PROJETS /
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement à la nécessité de prolonger les services du chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 24 mars 2016, les services de M. Jean-Guy Raymond au poste de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Jean-Guy Raymond.

**CE-2016-183-DEC ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN
TRANSFORMABLE / DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour l'achat d'un véhicule tout terrain transformable pour la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QUE trois (3) prix ont été reçus, à savoir :

Moto Ducharme Joliette	18 092,47\$ t.t.c.
Motos Illimitées Terrebonne	20 919,70\$ t.t.c.
Nadon Sports Saint-Eustache	21 478,48\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de la société Moto Ducharme Joliette s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 février 2016 de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter l'offre de la société **MOTO DUCHARME JOLIETTE** pour l'achat d'un véhicule tout terrain transformable pour la Direction de l'incendie, le tout pour un montant de 15 736\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0061 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

**CE-2016-184-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de chlorure de sodium pour la saison 2016-2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'achat de chlorure de sodium pour la saison 2016-2017** ».

**CE-2016-185-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES PROFESSIONNELS / ÉQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE / QUARTIER GÉNÉRAL DE
LA POLICE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 485-10-2015, adoptée le 13 octobre 2015, acceptant la soumission de la firme Cohésion Totale inc. pour les services professionnels - assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville dans l'ensemble du processus pour la confection des plans et devis, la surveillance et la construction du Quartier général de la police de Terrebonne ;

ATTENDU le dépôt d'un projet de cahier de charges spécifiques pour une équipe pluridisciplinaire (architectes, ingénieurs et consultants) concernant les services professionnels pour la réalisation des plans et devis techniques ainsi que les services professionnels requis durant la construction du nouveau quartier général de police intermunicipale de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion (SA16-1001), dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels (équipe pluridisciplinaire – architectes, ingénieurs et consultants) pour la réalisation des plans et devis techniques ainsi que les services professionnels requis durant la construction du nouveau quartier général de police intermunicipale de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion** ». (référence : règlement d'emprunt 640).

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Marc Brisson, directeur de la police, ou M. Éric Hallé, directeur adjoint de la police ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, ou M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale ;
- Mme Laurie Delisle, chef de service, support technique et immeubles, Direction de l'entretien du territoire, ou M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager ;
- M. Stéphane Martel, consultant à la firme Cohésion Totale inc., ou son substitut.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

	Points*	
Proposition technique – critères d'évaluation		
1 Le soumissionnaire		15
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	6	
b) Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	3	
ii. Projet 2	3	
iii. Projet 3	3	
2 Le chargé de projet		15
a) Compétence du chargé de projet	6	
b) Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	3	
ii. Projet 2	3	
iii. Projet 3	3	
3 Équipe architecturale affectée au projet		10
a) Compétences et expérience du personnel professionnel et technique	8	
b) Organisation du travail et approche préconisée	2	
4 Équipe pluridisciplinaire (Niveau 1 – ingénierie)		30
a) Compétence et expérience de l'équipe	20	
b) Expérience en mise en service	10	
5 Équipe pluridisciplinaire (Niveau 2 – autres experts)		20
a) Compétence de l'équipe	10	
b) Expérience de l'équipe	10	
6 Organisation du projet		10
a) Compréhension du mandat et méthodologie	5	
b) Programme d'assurance qualité	3	
c) Degré de maturité BIM (Building information modeling)	2	
Sous-total de la pondération technique **		/100
PROPOSITION FINANCIÈRE		
7 Prix de la proposition (avant taxes)		Prix
Sous-total prix		
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

CE-2016-186-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE / CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS PUBLICS / AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DE LA CROISÉE URBAINE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre de la phase I du projet de construction d'un gymnase, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un stationnement temporaire, de la cour d'école et du premier étage d'un stationnement étagé (avec une prévision des infrastructures permettant de recevoir quatre (4) étages additionnels) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *Les services professionnels (équipe multidisciplinaire) pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre de la phase I du projet de construction d'un gymnase, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un stationnement temporaire, de la cour d'école et du premier étage d'un stationnement étagé (avec une prévision des infrastructures permettant*

de recevoir quatre (4) étages additionnels) ». (référence : règlement d'emprunt 619).

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, ou M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale ;
- Mme Laurie Delisle, chef de service, support technique et immeubles, Direction de l'entretien du territoire, ou M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager ;
- M. Stéphane Martel, consultant à la firme Cohésion Totale inc., ou son substitut.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

	Points*	
Proposition technique – critères d'évaluation		
1 Le soumissionnaire		15
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	6	
b) Expérience dans des projets similaires		
iv. Projet 1	3	
v. Projet 2	3	
vi. Projet 3	3	
2 Le chargé de projet		15
c) Compétence du chargé de projet	6	
d) Expérience dans des projets similaires		
iv. Projet 1	3	
v. Projet 2	3	
vi. Projet 3	3	
3 Équipe architecturale affectée au projet		10
d) Compétences et expérience du personnel professionnel et technique	8	
b) Organisation du travail et approche préconisée	2	
4 Équipe pluridisciplinaire (Niveau 1 – ingénierie)		30
a) Compétence et expérience de l'équipe	20	
e) Expérience en mise en service	10	
5 Équipe pluridisciplinaire (Niveau 2 – autres experts)		20
a) Compétence de l'équipe	10	
b) Expérience de l'équipe	10	
6 Organisation du projet		10
a) Compréhension du mandat et méthodologie	5	
b) Programme d'assurance qualité	3	
f) Degré de maturité BIM (Building information modeling)	2	
Sous-total de la pondération technique **		/100
PROPOSITION FINANCIÈRE		
7 Prix de la proposition (avant taxes)		Prix
	Sous-total prix	
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

**CE-2016-187-DEC SERVITUDE / HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA
/ TERRAIN DE LA VILLE EN BORDURE DU
CHEMIN SAINT-CHARLES / TRAVAUX
TRANSTERBONNE VERS L'EST**

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement du chemin Saint-Charles ont été effectués pour permettre le prolongement de la piste cyclable TransTerrebonne vers l'est;

ATTENDU QUE ces travaux ont nécessité le déplacement du réseau de télécommunication et de distribution d'énergie sur certains terrains appartenant à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder des servitudes aux fins d'utilités publiques en faveur des sociétés Hydro-Québec et Bell Canada;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur des sociétés Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots numéros 1 946 291, 1 946 489, 1 947 490, 1 947 769, 1 947 827, 1 950 160 et 1 950 687 du cadastre du Québec (en bordure du chemin Saint-Charles); les parties de lots sont démontrées aux plans et descriptions techniques préparés par M. Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, et déposés sous les numéros 21 896, 21 630, 21 644, 21 609, 21 636, 21 664 et 21 599 de ses minutes.

**CE-2016-188-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE
L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DES PIONNIERS ET
DE L'ENTRÉE DU CENTRE HOSPITALIER PIERRE-LE
GARDEUR / MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE
 DÉTECTION / SYNCHRONISATION DES FEUX DE
CIRCULATION DE LA MONTÉE DES PIONNIERS**

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur sont nécessaires afin de rendre l'intersection plus sécuritaire pour les automobilistes et les piétons;

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes et de synchronisation des feux de circulation sont également nécessaires afin de rendre l'axe de la montée des Pionniers plus fluide;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-888-DEC, adoptée le 8 juillet 2015, acceptant la soumission de la firme CIMA+ pour les services professionnels pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et l'entrée du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur ainsi que la mise aux normes des systèmes de détection et la synchronisation des feux de circulation de la montée des Pionniers, du boulevard Marcel-Therrien jusqu'au chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour les travaux à être réalisés en mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, ing., directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et l'entrée du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur ainsi que la mise aux normes des systèmes de détection et la synchronisation des feux de circulation de la montée des Pionniers** » (référence : règlement d'emprunt 531-1).

CE-2016-189-REC AUTORISATION / VENTE / PARCELLE TERRAIN INDUSTRIEL / LOT 5 852 569 / RUE THÉODORE-VIAU / PARC INDUSTRIEL DE LA 640-CÔTÉ-SUD / EMS EXTRUSION INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil la vente du lot numéro 5 852 569 du cadastre du Québec, d'une superficie de 21 090,8 m² (227 019,5 pi²), au prix de 3\$/pi², à la société EMS Extrusion Ltée. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 24340 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Il est également résolu de recommander au conseil d'accepter la promesse d'achat dudit lot présentée par la société EMS Extrusion Ltée, datée du 4 février 2016.

Que Me Sylvie Lafond, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

Que le produit de la vente soit versé en réduction de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 585.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est autorisée à procéder à la signature du plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier, daté du 13 janvier 2016 (minutes 24 340).

CE-2016-190-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / RÉNOVATION DU PARC CANIN / PARC DU RUISSEAU / CONSTRUCTION D'UN PARC CANIN / PARC DUMAIS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour la rénovation du parc canin du parc du Ruisseau et pour la construction d'un parc canin au parc Dumais ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour la rénovation du parc canin du parc du Ruisseau et pour la construction d'un parc canin au parc Dumais** » (référence : règlement d'emprunt 652).

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS		
Proposition technique – Critères d'évaluation		<u>Points*</u>
1	Compréhension du mandat professionnel	30
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4	Qualification et expérience du chargé de projet	20
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
6	Prix de la proposition	Prix
Sous-total prix		
Pondération finale [(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

CE-2016-191-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE / SÉLECTION, PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE / ACHAT ET INSTALLATION D'UN TAPIS SYNTHÉTIQUE / TERRAIN DE SOCCER / PARC ANDRÉ-GUÉRARD

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc André-Guérard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc André-Guérard** » (référence : règlement d'emprunt 652).

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS		
Proposition technique – Critères d'évaluation		<u>Points*</u>
1	Compréhension du mandat professionnel	30
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4	Qualification et expérience du chargé de projet	20
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
6	Prix de la proposition	Prix
Sous-total prix		
Pondération finale [(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

CE-2016-192-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER À SURFACE SYNTHÉTIQUE / PARC ANDRÉ-GUÉRARD

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guérard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guérard** » (référence : règlement d'emprunt 652).

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS		
Proposition technique – Critères d'évaluation		<u>Points*</u>
1	Compréhension du mandat professionnel	30
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4	Qualification et expérience du chargé de projet	20
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
6	Prix de la proposition	Prix
		Sous-total prix
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

**CE-2016-193-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE VINGT (20) PAIRES DE BUTS DE
HOCKEY AVEC FILET**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de vingt (20) paires de buts de hockey avec filet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'achat de vingt (20) paires de buts de hockey avec filet** ». (référence : règlement d'emprunt 652).

**CE-2016-194-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL /
AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU / PARCS DE LA
GROTTE, CHARLES-BRUNEAU, DU GOUFFRE, SAINT-
DENIS / ABRIS DE JOUEURS ET ARRÊT-BALLES DE
CERTAINS TERRAINS DE BALLE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des aires de jeu des parcs de la Grotte, Charles-Bruneau, du Gouffre, Saint-Denis et des abris de joueurs et des arrêts-balles de certains terrains de balle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des aires de jeu des parcs de la Grotte, Charles-Bruneau, du Gouffre, Saint-Denis et des abris de joueurs et des arrêts-balles de certains terrains de balle** » (référence : règlement d'emprunt 652).

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS		
Proposition technique – Critères d'évaluation		<u>Points*</u>
1	Compréhension du mandat professionnel	30
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4	Qualification et expérience du chargé de projet	20
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
6	Prix de la proposition	Prix
Sous-total prix		
Pondération finale [(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

CE-2016-195-DEC RÉPARATION / CANON À NEIGE / CÔTE BOISÉE / GPAT

ATTENDU la facture présentée par Le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) dans le cadre de la réparation du 3^e canon à neige afin de produire plus de neige dans de meilleurs délais à la Côte Boisée ;

ATTENDU QUE l'organisme a procédé par demande de prix suivant en cela la procédure établie par la Ville de Terrebonne pour une dépense inférieure à 25 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le paiement de la facture présentée par Le Groupe Plein Air Terrebonne pour la réparation du 3^e canon à neige, et ce, pour un montant de 19 198,84\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0060 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0059 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 20 157\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-960 (GPAT), soit accepté.

**CE-2016-196-DEC TRAVAUX D'ENTRETIEN / COMPLEXE
AQUATIQUE**

ATTENDU la facture présentée par Les Complexes sportifs Terrebonne dans le cadre de travaux d'entretien au Complexe aquatique, à savoir :

Projet	Description	Estimé budgétaire (taxes en sus)
1	Remplacer le sable et le filtreur latéral pour le bassin de compétition	10 000\$
2	Amélioration du système de ventilation du hall d'entrée pour couper l'air froid de l'extérieur à l'ouverture des portes	6 160\$
3	Conversion du réfrigérant R-22 pour R-4007 sur des unités de déshumidification	11 000\$
4	Remplacement d'une pompe submersible du puisard pour le collecteur de la nappe phréatique	3 000\$
5	Rafraichissement de la surface de plancher à l'accès principal	19 000\$
6	N/A	
7	Remplacer une planche de tremplin	4 650\$
8	Ré usinage de l'échangeur EC-4	7 700\$

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le paiement des factures présentées par Les Complexes sportifs Terrebonne inc. pour des travaux d'entretien au Complexe Aquatique, et ce, pour un montant total de 61 510\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0064 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0063 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 64 578\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-741-00-524 (réparations travaux majeurs), soit accepté.

CE-2016-197-DEC GRATUITÉS / DÉFI SANTÉ 5-30 / ÉDITION 2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne invite, depuis plusieurs années, ses citoyens et citoyennes à prendre part aux activités prévues dans le cadre du Défi Santé 5-30, et ce, dans le but de favoriser la participation active des gens ;

ATTENDU QUE durant cette période plusieurs activités sont offertes gratuitement et de plus un tirage a lieu parmi l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Ville de Terrebonne inscrit(e)s au programme national du Défi Santé 2016 ;

ATTENDU QUE le tirage comprend cinq (5) cartes Aquavantages (15 entrées) et une inscription gratuite à une activité offerte par la Direction du loisir et vie communautaire pour la personne gagnante et chacun des membres de sa famille habitant sous le même toit ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise les gratuités lors des tirages pour les citoyens et citoyennes inscrits au programme Défi Santé 5-30 qui se déroulera du 31 mars au 11 mai 2016.

**CE-2016-198-DEC SUBVENTION 2016 / MARCHÉ DE NOËL / ACTION
ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 667-12-2012, adoptée le 10 décembre 2012, autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Action Événements dans le cadre du financement du Marché de Noël ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention de 55 000\$ à l'organisme Action Événements dans le cadre de sa subvention annuelle. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0053 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-199-DEC MARCHE DU PARDON 2016 / LES CHEVALIERS
DE COLOMB DE TERREBONNE / 25 MARS 2016**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Terrebonne désirent, comme l'an dernier, organiser une marche du pardon le vendredi 25 mars prochain, entre 13h et 15h, dans le cadre de la fête de Pâques ;

ATTENDU QUE le circuit proposé est le même que celui de l'an passé, soit les rues Saint-Sacrement, Saint-Paul, Théberge, Bernard, L'Abbé Pierre, Langlois, Chartrand et Saint-Louis ;

ATTENDU QUE le trajet a été autorisé par la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la tenue de l'activité.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police et qu'elle soit autorisée à fournir les voitures d'escortes policières suffisantes pour assurer la sécurité des participants.

**CE-2016-200-DEC DÉFI PHYSIO EXTRA / TRIATHLON RIVE-NORD /
28 MAI 2016**

ATTENDU la demande du Club de Triathlon Rive-Nord afin d'organiser son Défi Physio Extra le 28 mai 2016, entre 8h et 14h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club de Triathlon Rive-Nord à tenir son Défi Physio Extra le 28 mai 2016, entre 8h et 14h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée à l'école des Trois-Saisons pour la tenue de cet événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site d'activité.

5) Fermeture de rues et de la TransTerrebonne

La fermeture temporaire de la TransTerrebonne et des intersections suivantes est autorisée pour la durée de l'événement : rues de Couvin, de Plaisance, de la Passerelle et la TransTerrebonne, rues de Plaisance et d'Auvergne ainsi que les rues de Plaisance et place du Loiret.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2016-201-DEC MARCHÉ DE LA MÉMOIRE / SOCIÉTÉ
D'ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE / 29 MAI 2016**

ATTENDU la demande de la Société Alzheimer Lanaudière afin d'utiliser le chemin public pour l'activité « Marche de la mémoire » le dimanche 29 mai 2016 de 10 h à 12 h (en cas de mauvaise température, l'activité aura lieu quand même) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société Alzheimer Lanaudière à tenir la « Marche de la mémoire » le dimanche 29 mai 2016 de 10 h à 12 h, selon le trajet suivant :

Allée :

Rue John-F.-Kennedy vers la rue de Bretagne, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la montée Masson, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur le boulevard des Braves et à droite sur l'Île-des-Moulins ;

Pause : Île-des-Moulins

Retour :

L'Île-des-Moulins vers le boulevard des Braves, à gauche sur le boulevard des Braves, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur la rue Saint-Sacrement, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la rue McKenzie, à droite sur la rue Fiset, à gauche sur la rue des Pins, à droite sur la rue John-F.-Kennedy jusqu'à l'école Armand-Corbeil

et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent:

1) Musique

La transmission de musique est autorisée sur le site de l'Île-des-Moulins entre 10h et 12h.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords de l'Île-des-Moulins et du site de départ et d'accueil identifié ci-dessus.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

4) Affiches publicitaires

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire soit permise pour la durée de l'événement sur le site.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes policières suffisantes pour assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2016-202-DEC TERREBONNE EN ARTS 2016 / VILLE DE TERREBONNE ET ASSOCIATION DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DE TERREBONNE / 17 AU 19 JUIN 2016

ATTENDU la demande des organismes et artistes locaux et du symposium de l'Association des Artistes en Arts Visuels de Terrebonne pour tenir *Terrebonne en Arts* à l'Île-des-Moulins du 17 au 19 juin 2016;

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'événement, l'Association des Artistes en Arts Visuels de Terrebonne (AAAVT) organisera, pour la sixième (6^e) année consécutive, un grand symposium de peinture ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Association des Artistes en Arts Visuels de Terrebonne (AAAVT) à tenir les activités suivantes :

Vendredi 17 juin 2016

19h45 SiLimbo

Samedi 18 juin 2016

13h Julie Levac
15h Music-O-Choeur

Dimanche 19 juin 2016

11h Éclipse le groupe vocal
14h Orchestre à Vents de Terrebonne

Et l'événement débutera par un vernissage officiel le vendredi 17 juin 2016 entre 19h et 21h et sera ouvert au public de 10h à 17h le samedi et le dimanche, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisé exclusivement par le comité (AAAVT), et ce, dans des contenants de plastique . À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre de même que de l'animation sont autorisées pour la tenue de l'événement.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

4) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-203-DEC TRIATHLON FAMILIAL / TRIATHLON RIVE NORD / 7 AOÛT 2016

ATTENDU la demande de l'organisme Triathlon Rive-Nord afin d'organiser son triathlon familial le 7 août 2016 à la Cité du Sport, entre 8h et 13h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Triathlon Rive-Nord à tenir son triathlon familial le 7 août 2016 à la Cité du Sport, entre 8h et 13h, selon le trajet suivant qui sera effectué en boucle :

Boulevard des Entreprises et la rue Édouard-Michelin

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes policières suffisantes pour assister l'organisme et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2016-204-DEC AUTORISATION / PROTOCOLE / CLUB D'AVIRON
DE TERREBONNE**

ATTENDU l'implantation du Club d'aviron Terrebonne en 2008 ;

ATTENDU QUE le Club d'Aviron Terrebonne désire renouveler son protocole d'entente avec la Ville afin de continuer à acquérir des embarcations et du matériel nécessaire à la réalisation des activités du club ;

ATTENDU QU'il a été convenu que la Ville de Terrebonne supporterait l'organisme dans un principe de financement décroissant afin que celui-ci puisse autofinancer ses activités le plus rapidement possible ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec le Club d'aviron Terrebonne, et ce, dans le but d'octroyer une subvention de 15 000\$ à l'organisme. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0049 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-205-DEC RENOUELEMENT / BAIL / PARC DE LA
GROTTE / COMITÉ DU PARC DE LA GROTTE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-576-DEC autorisant le renouvellement de la convention concernant le parc de la Grotte, et ce, pour une durée de quatre (4) ans;

ATTENDU QUE ladite convention est échue et comportait une clause de tacite reconduction ;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler ladite convention;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le renouvellement, pour une période de cinq (5) ans, du protocole d'entente à intervenir avec le Comité de la grotte du Côteau.

**CE-2016-206-REC MODIFICATION / ENTENTE PARTENARIAT DE
DÉVELOPPEMENT D'UNE SUITE DE LOGICIELS
MODERNE ET INTÉGRÉE EN SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a réalisé une étude des solutions complètes et intégrées du marché en suite logicielle de sécurité publique durant les dix (10) premiers mois de l'année 2015 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu et accepté à cet effet le rapport de la firme de consultants Tact Conseil en septembre 2015 lequel mentionne entre autres :

- l'absence d'une telle suite sur le marché québécois ;
- les efforts à consentir afin d'en élaborer une avec un des fournisseurs potentiels ;
- les coûts importants à consentir advenant le recours au processus d'appel d'offres public ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu, en juin 2014, une proposition de partenariat de développement de logiciel de la firme ICO Technologies inc. afin de participer avec la Ville au développement d'une telle suite ;

ATTENDU QUE la firme ICO Technologies inc. possède l'expertise et l'expérience pour mener à bien ce projet de développement ainsi que la plateforme de développement la plus évolutive ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 549-11-2015, adoptée le 9 novembre 2015, acceptant l'offre de services de la firme ICO Technologies de Shawinigan, datée du 20 juin 2014, pour le développement d'une application logicielle moderne et intégrée de gestion de la sécurité publique, le tout pour un montant n'excédant pas 103 200\$ et autorisant MM. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, Marc Brisson, directeur de la police, et Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente et tous documents à intervenir avec la firme ICO Technologies;

ATTENDU QUE les articles 573.3, 6° c) et d) de la *Loi sur les cités et villes* permettent à la Ville de signer une entente de gré à gré visant le développement et le perfectionnement d'une solution logicielle complète et intégrée en gestion de la sécurité publique, le tout suivant la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 17 février 2016 ;

ATTENDU QU'un projet d'entente de partenariat a été présenté au comité exécutif, lequel a pour objet :

- de mettre en commun les expertises, connaissances et expériences respectives des participants des organisations afin de développer et/ou de perfectionner l'ensemble des applications intégrées de gestion de la sécurité publique (Police, Incendies et SCAU 911) en utilisant comme base la suite de logiciels BeeON Urgence comprenant BeeON RAO, BeeON Police et BeeON Incendie ;
- l'ensemble des applications intégrées signifie : l'automatisation, la simplification des processus d'affaires, éviter la saisie multiple des mêmes informations ainsi qu'une utilisation simple et naturelle des outils afin de faciliter l'ensemble des fonctions opérationnelles et de gestion. À cette fin la technologie doit contribuer à simplifier et intégrer ainsi qu'à mettre fin au maximum à l'utilisation des supports papier.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, M. Marc Brisson, directeur de la police, M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de recommander au conseil d'autoriser la signature de l'entente de partenariat visant le développement et le perfectionnement d'une solution logicielle complète et intégrée en gestion de la sécurité publique à intervenir avec la firme ICO Technologies inc. dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le montant de 203 200\$ relatif au dossier soit autorisé et financé tel qu'énuméré ci-dessous :

- 103 200\$ pour la solution et les services
pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux
- 70 000\$ pour les équipements (acquis par appel d'offres public)
pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux
- 10 000\$ pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux
- 10 000\$ financement supplémentaire requis
budget d'opération Direction des technologies de l'information
- 10 000\$ financement supplémentaire requis
budget d'opération Direction de l'incendie

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0068 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 20 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros		
1-02-132-00-419	Services professionnels	10 000\$
1-02-220-00-515	Informatique	10 000\$
AU poste budgétaire numéro		
1-03-100-03-338	Affectation au FDI P03-338	20 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0069 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

Que le comité exécutif recommande l'abrogation par le conseil municipal de la résolution numéro 549-11-2015 adoptée le 9 novembre 2015.

**CE-2016-207-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES /
ACQUISITION DES OUTILS INFORMATIQUES /
CRÉATION / MISSION GÉOMATIQUE**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a été mandatée, au moins de juin 2014, par la Direction générale afin de piloter une étude sur l'opportunité, les impacts et les coûts d'implantation d'une fonction de gestion de la géomatique à la Ville ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information doit acquérir des outils adaptés et largement déployés dans le marché municipal et considérés comme étant des standards établis ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information doit également obtenir un accompagnement professionnel ;

ATTENDU l'acceptation de la fiche de nouvelle initiative numéro 4 de 9 autorisant l'outillage de la mission Gestion des données de base et géomatique – révision 1 ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « **L'acquisition du système d'information de gestion de la firme ESRI** » (50 000\$). (*À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0065 émis par la trésorière est joint à la présente.*)

Il est également unanimement résolu d'autoriser la Direction des technologies de l'information à obtenir la structure de l'information et standards auprès de GOCité du consortium de villes, appuyé dans le développement par la firme Fujitsu, par voie d'entente intermunicipale via la firme Fujitsu, mandataire du regroupement des villes partenaires (125 000\$). À cet effet, le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de gré à gré.

Il est également unanimement résolu d'autoriser la Direction des technologies de l'information à demander des prix pour l'obtention du système d'extraction et d'importation de données FME de Safe Software.

Que la Direction des technologies de l'information soit et est mandatée pour effectuer, en collaboration avec la Direction des ressources humaines, le dossier de mise en place de cette fonction en collaboration avec les directions concernées (urbanisme durable, génie et projets spéciaux et entretien du territoire).

Que le montant de 233 361,11\$ relatif au dossier soit autorisé et financé tel qu'énuméré ci-dessous :

215 000\$ création de la mission géomatique – acquisition des outils informatiques
pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux

30 000\$ pour les équipements
pris à même la réserve pour imprévus

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0065 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 60 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro		
1-02-130-00-999	Réserve pour imprévus	60 000\$

AUX postes budgétaires numéros		
1-03-100-03-348	Affectation au FDI P03-348	30 000\$
1-02-132-00-515	Entretien informatique	30 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0066 émis par la trésorière et joint à la présente.

Que le montant de 28 574,83\$ relatif aux contrats de support technique des logiciels et outils pour la mission géomatique soit pris à même le poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0067 émis par la trésorière et joint à la présente.

CE-2016-208-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h45.

Président

Secrétaire